Serein et Armance
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

A

DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF *NEUF OU A REHABILITER*

- - - - - - - - - - - - - -

Dossier administratif et de suivi de la *CONCEPTION*

Dossier complet et étude de sol à retourner par email à **spanc@cc-sereinarmance.fr**
ou courrier : **Communauté de Communes Serein et Armance**
37 avenue Général Leclerc
89600 SAINT FLORENTIN

A joindre au dossier

1 - Etude de sol de la parcelle (test de perméabilité, topographiques, géologiques, hydrographiques, …) : ☐

- synthèse de l'étude sur la capacité épuratoire du sol et des éventuelles contraintes qu'elle implique (nécessité d'un exutoire, par exemple)
  - ☐ Pour une réhabilitation partielle de la filière : prendre rendez-vous avec le technicien,
  - ☐ Pour une réhabilitation totale de la filière ou d'une construction neuve : **étude de sol obligatoire**.

2 - L'extrait du cadastre (www.cadaste.gouv.fr) ☐

3 - Plan de masse du dispositif au 1/200e ou 1/500e précisant : ☐

- la position de l'immeuble et des immeubles voisins et le sens de la pente éventuel
- l'emplacement du dispositif
- la position des puits, sources, ruisseaux, etc. dans un rayon de 50m
- la position des arbres, cheminements d'accès, bâtiments annexes situés sur la parcelle

4 - Dans le cas de rejet en puits filtrant vertical : soumis à autorisation spécifique (mairie). ☐

5 - Autre projet particulier : (Lotisseur, promoteur, commerce, artisan, PME-PMI…) ☐

- étude spécifique selon l'activité et le type de rejet. (descriptif de l'activité et des rejets)

6 - Règlement d'assainissement : récépissé à retourner signé ☐

RAPPEL

- *les tampons d'accès aux différents ouvrages (fosse toutes eaux, bac dégraisseur et regards de visite, …) seront ouvrables le jour du contrôle et resteront au niveau du sol fini à l'issue des travaux.*
- *les ouvrages, en particulier le système de traitement (tranchées, filtre à sable, ou filière), ne seront pas recouverts afin qu'une vérification visuelle de l'ensemble de la filière soit possible.*

VOLET 1 : INFORMATIONS GENERALES

✓ *Nature de la demande*

Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- ❑ d'une demande de permis de construire d'**une construction neuve**
- ❑ d'une demande de permis de construire pour **la modification d'une construction existante**

N° de PC ou DT : …… et date de dépôt du dossier : ……

- ❑ d'une réhabilitation ou d'une création d'installation sans permis de construire
- ❑ d'une modification de projet suite à un avis négatif du SPANC

✓ *Coordonnées du propriétaire*

Nom et Prénom du demandeur : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Tél. : ..... Courriel : .....

Adresse du projet si différente du demandeur : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Référence cadastrale du bâtiment : ..... du système de traitement : .....

VOLET 2 : CARACTERISTIQUES DU PROJET

✓ *Mise en place de l'installation*

Installateur (entreprise ou particulier) – si connu :

Nom : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Courriel : .....

✓ *Caractéristiques de l'immeuble*

Assainissement existant :

Un dispositif d'assainissement est-il déjà présent sur la parcelle ? ☐ oui ☐ non
Si oui, sera-t-il en partie conservé ? ☐ oui ☐ non

Détail des éléments conservés : .....

Type de résidence :

☐ Principale ☐ Secondaire ☐ Location ☐ Autre : .....

Nombre de pièces principales* : ..... Nombre d'usagers : .....
** les pièces principales sont définies comme celles destinées au séjour et au sommeil*

Pour les **cas particuliers**, le nombre d'équivalents-habitants (EH*) retenu : .....
(1 EH = 150L/j)*

Bâtiment sur sous-sol : ☐ oui ☐ non, avec évacuation d'eaux usées ? : ☐ oui ☐ non
avec relevage ? : ☐ oui ☐ non

✓ *Alimentation en eau potable*

Type d'alimentation : ❑ adduction publique ❑ alimentation privée (forage, source, …) : .....

Captage privé à proximité de l'installation projetée : ☐ oui ☐ non

Si oui : - l'ouvrage est-il déclaré ? : ☐ oui ☐ non
- l'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ? : ☐ oui ☐ non
- l'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes ? : ☐ oui ☐ non
- le captage est-il à plus de 35 m de l'installation d'assainissement ? : ☐ oui ☐ non

Situation : ☐ sur le terrain ☐ sur un terrain mitoyen ☐ autre : .....

✓ *Evacuation des eaux pluviales*

Les eaux pluviales sont-elles évacuées indépendamment des eaux usées ? : ☐ oui ☐ non

Il est rappelé que le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement est interdit.

✓ *Caractéristiques du terrain*

Surface totale : ……m² Surface destinée à l'assainissement : ……m²

Pente du terrain : ☐ P < 5 % ☐ 5% < P < 10 % ☐ P > 10 %
Terrain inondable ☐ oui ☐ non ☐ je ne sais pas

✓ *Aptitude du sol*

Etude de sol réalisée par un bureau d'études

Une étude de sol a-t-elle été réalisée ? : ☐ oui ☐ non si oui, date : .....

Etude de sol à joindre au dossier

Coordonnées du bureau d'études :

Nom : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Courriel : .....

En l'absence d'étude de sol :

Nature du sol : ☐ à dominante argileuse ☐ à dominante sableuse ☐ à dominante limoneuse

Profondeur de la nappe d'eau : …… m

Profondeur de la roche : …… m

Hydromorphie : ☐ oui ☐ non Perméabilité : .....

Observations : .....

.....

VOLET 3 : CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJETEE

✓ *Installations avec dispositif de traitement par le sol ou par un massif reconstitué*

Prétraitement :

Bac dégraisseur : ☐ oui ☐ non

Dimensionnement : ☐ 200 L ☐ 500 L ☐ autre : .....

Fosse toutes eaux : ☐ oui ☐ non

Dimensionnement : ……m^3

Préfiltre : ☐ oui ☐ non

De type : ☐ intégré ☐ décolloïdeur (volume : ……m^3)

Autre dispositif (fosse chimique, fosse d'accumulation, …) : ☐ oui ☐ non

De type : .....

Partie réservée au SPANC

Les informations fournies par le demandeur sont-elles suffisantes pour l'examen du dossier ? ❑ oui ❑ non

Dimensionnement adapté ?

❑ oui ❑ non

❑ oui ❑ non

❑ oui ❑ non

Dispositif règlementaire :

❑ oui ❑ non

Toilettes sèches : ☐ oui ☐ non

Préciser les moyens mis en œuvre pour l'épandage des boues sur la parcelle :

.....

.....

Traitement par le sol en place

☐ Tranchées d'infiltration

Linéaire = …… ml soit ……. tranchées x ……. m

Profondeur = …….. m largeur = …… m

☐ Lit d'infiltration

Surface = …… m² soit ……. m x ……. m

Profondeur = …….. m

Traitement par un massif reconstitué

☐ Filtre à sable vertical non drainé

☐ Filtre à sable vertical drainé

☐ Filtre à sable horizontal drainé

Longueur = …… m largeur = ……..…… m

Surface = ……... m² profondeur = …… m

☐ Tertre d'infiltration

Hauteur = …….. m

Longueur à la base = …….. m longueur au sommet = ……...… m

Largeur à la base = ……..... m largeur au sommet = ……...…… m

Filières compactes – dispositifs agréés

Dénomination commerciale : .....

Modèle : .....

Numéro d'agrément : .....

Capacité de traitement (en équivalents-habitants) : ……. EH

Equipements complémentaires

☐ Chasse automatique ou à auget

Volume de bâchée : …… L

☐ Poste de relevage

Volume du poste : …… L

Usage : ☐ avant la fosse ☐ après la fosse ☐ avant le rejet

Moyens mis en œuvre suffisants :

❑ oui ❑ non

Dispositif adapté aux contraintes de sol (perméabilité, nappe, …)

❑ oui ❑ non

Dimensionnement adapté à la capacité d'accueil du logement ?

❑ oui ❑ non

Filière règlementaire ?

❑ oui ❑ non

Dimensionnement correct ?

❑ oui ❑ non

Dispositif adapté au projet ?

❑ oui ❑ non

Modalités d'évacuation des eaux traitées

☐ Par infiltration dans le sol en place ***(justifier le dimensionnement)***

- ☐ tranchées d'infiltration ou d'irrigation
- ☐ lit d'infiltration ou d'irrigation

☐ Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel ***(joindre l'autorisation de rejet du gestionnaire du milieu)***

- ☐ fossé
- ☐ cours d'eau
- ☐ réseau d'eaux pluviales
- ☐ autre de type : .....

Propriétaire ou gestionnaire : .....

Le rejet a-t-il fait l'objet d'une autorisation ?

☐ oui ☐ non

☐ Par un puits d'infiltration **(étude complémentaire)**

Ce rejet est-il adapté aux contraintes de la parcelle et du sol ?

❑ oui ❑ non

Ce type de rejet est-il autorisé ?

❑ oui ❑ non

Respect des distances règlementaires ?

❑ oui ❑ non

Respect des distances vis-à-vis du système de traitement

Le système de traitement est-il réellement à plus de :

☐ 35 m de tout captage d'eau potable

☐ 5 m de l'habitation

☐ 3 m des limites de propriété

☐ 3 m de tout arbre

VOLET 4 : ENGAGEMENT DU PROPRIETAIRE

Je soussigné(e) ..... m'engage :

- ✓ à réaliser les travaux d'assainissement conformément aux règles de l'art et à la réglementation technique en vigueur. Après avis favorable du SPANC et suivant l'avis technique du bureau d'études, CENTRAL ENVIRONNEMENT Tel. : **03 86 47 51 77**,
- ✓ à informer **CENTRAL ENVIRONNEMENT** dès le démarrage des travaux en vue de la vérification technique ***avant le remblai*** des ouvrages,
- ✓ à assurer le bon fonctionnement de mon installation en respectant les règles d'utilisation et d'entretien.

Fait ..... le .....

Signature du Propriétaire

Tarifs applicables au 1er avril 2019

CONSTRUCTIONS NEUVES OU REHABILITATIONS : Conception et contrôle de bonne exécution

- ⇨ Contrôle de conception sans visite et contrôle de bonne exécution : **250 €**
- ⇨ Contrôle de conception avec visite et contrôle de bonne exécution : **400 €**
- ⇨ Contre visite de bonne exécution : **90 €**

Les tarifs sont révisables par le Conseil Communautaire tous les ans.

Un avis des sommes à payer sera adressé par la Communauté de Communes, dès l'envoi du rapport de Conception au demandeur sur la base des informations fournies par le bureau d'étude Central Environnement.

En cas de contre-visite de bonne exécution, l'avis des sommes à payer sera envoyé dès envoi du rapport de réalisation (bon fonctionnement) ayant pour conclusion un avis de NON CONFORMITE.

VOLET 5 : AVIS DU SPANC

Partie réservée au SPANC

❑ Projet conforme à la règlementation en vigueur

❑ Projet non conforme à la règlementation en vigueur

Modifications à réaliser / commentaires :

……

……

……

……

Fait à : ……., le ……..

Nom du contrôleur : ……

Signature et cachet de la
Communauté de Communes Serein et Armance - SPANC

COORDONNEES DU SPANC ET SERVICE INSTRUCTEUR

SPANC
Communauté de Communes Serein et Armance
37 avenue du Général Leclerc
89600 SAINT FLORENTIN

du lundi et jeudi 8h à 15h, et mercredi 8h à 11h
Tel. : 03 86 35 94 15

email : spanc@cc-sereinarmance.fr

Cabinet d'étude
CENTRAL ENVIRONNEMENT
36-38 avenue de la Noue Marrou
89144 Ligny-le-Châtel

Tel. : 03 86 47 51 77

email : contact@central-environnement.fr

Pour tout renseignement technique

Exemple d'implantation

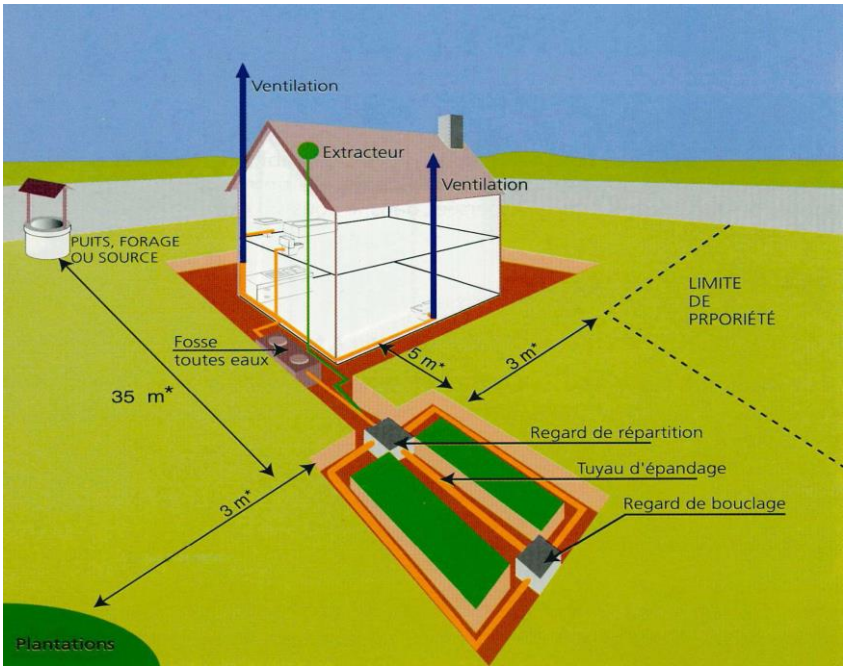

Les impératifs à respecter :

- **Des distances minimales :**
  - 3 m des limites de parcelle
  - 3 m des arbres (distance minimale conseillée)
  - 35 m d'un puits ou captage utilisé pour l'alimentation en eau potable (privé ou public)

- **Le prétraitement / la ventilation :**
  - un minimum de 3 m^3 pour une fosse toutes eaux
  - un espace de 5 m minimum entre les tranchées et l'habitation
  - un accès maintenu pour assurer les vidanges
  - une double ventilation :
    - **1/** ventilation primaire par prolongement d'une canalisation d'évacuation jusqu'en toiture,
    - **2/** ventilation secondaire avec un extracteur pour extraire les gaz de fermentation de la fosse (connectée sur la fosse ou sur la canalisation de sortie)

Remarque : l'extracteur de la ventilation secondaire doit dépasser le faitage de l'habitation de 40 cm.

- **Une distance repère :**
  - Au-delà de 10 m entre la fosse et l'habitation, prévoir un bac à graisse pour prévenir le colmatage des canalisations d'évacuation des eaux

Références réglementaires et techniques

- Loi du 19 juillet 1976 ;
- Lois, "dites sur l'eau" protection des milieux aquatiques du 3 janvier 1992, du 30 décembre 2006, et leurs arrêtés d'application ;
- Normes, selon réglementation technique en vigueur (norme NF DTU 64.1) ;
- Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes Serein et Armance.